

# Comptes annuels

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

## CHABRAQUE LIEU DE VIE ET CHEVAL

SEVER  
12240 CASTANET  
Tél. 05.65.69.99.92

APE : 8790A  
Siret : 32978815200018



### MAZARS RODEZ

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
13 boulevard des Balquières

12850 ONET LE CHATEAU

Tél : 05.65.75.56.56

Fax :

Courriel :

Web :

**Etats de synthèse**

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	5 948	5 948		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	20 000		20 000	20 000
Constructions	1 006 900	426 715	580 185	471 607
Installations techniques, matériel et outillage industriels	132 791	93 010	39 781	44 746
Autres immobilisations corporelles	115 838	95 079	20 759	22 718
Immobilisations corporelles en cours	9 748		9 748	19 795
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	18		18	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	340		340	340
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 341 582</b>	<b>620 751</b>	<b>720 831</b>	<b>629 206</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>929</b>		<b>929</b>	<b>5 272</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	129 321		129 321	127 165
Autres créances	55 076		55 076	16 157
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	261 769		261 769	395 380
Charges constatées d'avance (3)	10 511		10 511	9 158
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>457 607</b>		<b>457 607</b>	<b>553 131</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 799 189</b>	<b>620 751</b>	<b>1 178 438</b>	<b>1 182 337</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	4 539	4 539
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	542 141	473 870
Report à nouveau	214 498	190 467
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-117 942</b>	<b>92 303</b>
Subventions d'investissement	12 767	13 561
Provisions réglementées	5 347	5 941
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>661 351</b>	<b>780 681</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	345 071	270 792
Emprunts et dettes financières diverses (3)	29	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 333	13 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 902	23 213
Dettes fiscales et sociales	79 203	77 456
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 479	665
Autres dettes	20 070	15 728
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>517 087</b>	<b>401 656</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 178 438</b>	<b>1 182 337</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	306 650	249 306
(1) Dont à moins d'un an (a)	197 105	152 350
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 008	17
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	948 656	1 171 387
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>948 656</b>	<b>1 171 387</b>
<b>Dont à l'exportation</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	834	1 371
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	20 778	10 751
Autres produits	17	24
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>970 285</b>	<b>1 183 533</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	29 886	35 626
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	429 747	432 275
Impôts, taxes et versements assimilés	29 991	27 225
Salaires et traitements	363 780	346 008
Charges sociales	151 219	142 986
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	64 652	58 173
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	19 309	26 943
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 088 584</b>	<b>1 069 235</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-118 299</b>	<b>114 299</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)	563	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	578	682
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 140</b>	<b>682</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	5 938	5 074
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>5 938</b>	<b>5 074</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-4 797</b>	<b>-4 392</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-123 097</b>	<b>109 907</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	2 813	11 816
Sur opérations en capital	3 794	666
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	594	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>7 201</b>	<b>12 482</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		281
Sur opérations en capital	1 850	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	197	1 031
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>2 047</b>	<b>1 312</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>5 155</b>	<b>11 171</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		28 775
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>978 627</b>	<b>1 196 698</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 096 569</b>	<b>1 104 396</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-117 942</b>	<b>92 303</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	18 713	18 713
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

**ASSOCIATION « La Chabraque »  
Association Loi 01<sup>er</sup> juillet 1901, article 5  
Décret du 16 Août 1901, article 2**

**Sever de CASTANET**

**12 240 RIEUPEYROUX**

**Numéro FINESS : 120 785 118**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 DECEMBRE 2018**

**SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX  
COMPTES AVEYRON LOZERE  
3, Rue du Torrent**

**48 000 MENDE**

**Association LA CHABRAQUE**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

Aux adhérents.

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Chabraque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mende,  
Le 06 juin 2019

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Société de Commissariat aux Comptes  
Aveyron Lozère**

Frédéric DAGUTS



## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.